



*Signataire : Gabrielle Le Goff*

*Date de dépôt : 5 février 2024*

## **Question écrite urgente**

### **Les stations de taxis ont-elles une capacité suffisante ?**

Au cours de ces dernières années, le nombre de places réservées aux taxis dans certaines stations a été substantiellement réduit.

Pour les chauffeurs de taxi, ces stations sont les lieux essentiels de prise en charge des clients.

Toute réduction du nombre d'emplacements dans les stations de prise en charge est susceptible de les priver de travail.

Il est donc important de savoir si la capacité des stations de taxis est adaptée, en particulier dans les emplacements à forte demande.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- 1. Combien y a-t-il de stations de taxis dans le canton de Genève et où sont-elles situées ?*
- 2. Pour chaque station de taxis, combien y a-t-il de places de stationnement ?*
- 3. Parmi celles-ci, lesquelles sont équipées de la signalétique verticale appropriée, indiquant que ces places sont réservées aux taxis ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses promptes réponses.